

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50084
Numéro SIREN : 348 294 638
Nom ou dénomination : @ COM.GUYENNE ET GARONNE - SOCIETE D EXPERTISE
COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2020 sous le numéro de dépôt 4201

08106120

20A4201

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

@COM.GUYENNE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.400.000 euros

Siège social : Chemin de Faget

47200 MARMANDE

RCS AGEN 348 294 638

**Rapports du commissaire à la transformation
Sur la transformation de la société à responsabilité limitée**

@COM.GUYENNE

En société par actions simplifiée

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958

Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'Agen

Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr

SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

@COM.GUYENNE

Rapports du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 mai 2020, nous avons établi le présent rapport afin

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 4.241.029€, un bénéfice net de 518.950€, des capitaux propres de 2.917.887€.

Ces comptes ont été établis par votre expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. Nous avons appuyé notre approche dans le respect des conditions d'utilisation de ses travaux professionnels.

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

L'actif est principalement constitué :

- d'actif immobilisé pour 2.794.255 euros, dont 2.466.907 euros d'immobilisations incorporelles
- de stock et en cours pour 6.022 euros
- d'avance et acomptes pour 1.169 euros
- de créances clients pour un montant de 914.434 euros,
- de créances et autres pour un montant de 260.516 euros,
- de valeurs mobilières de placement pour un montant de 340.000 euros
- de trésorerie disponible d'un montant de 1.175.276 euros,
- et de charges constatées d'avance pour un montant de 8.336 euros.

Quant aux postes de passif, ils concernent :

- des capitaux propres d'un montant de 1.125.654 euros décomposés en :

• Capital social :	1.400.000 €
• Prime d'émission de fusion:	750.000 €
• Réserve légale :	112.500 €
• Réserves statutaires :	136.438 €
• Résultat :	518 950 €

- des dettes auprès des établissements de crédit pour 48.471 euros
- des dettes fournisseurs à hauteur de 414.534 euros
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 747.876 euros
- des autres dettes pour 142.362 euros
- et des produits constatés d'avance pour 1.228.878 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30 juin 2019 en date du 19 novembre 2019 a approuvé les comptes et une mise en distribution de dividendes d'un montant de 600.000 euros.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 juin 2019, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 avril 2020 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Vous nous avez confirmé que vous n'aviez pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date du 30 juin 2019 et, à la date de ce rapport, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19, d'événements de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Dans ce contexte, la situation de la société n'appelle pas d'observations particulières, notamment au regard de la continuité de l'exploitation.

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

@COM.GUYENNE

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cajarc, le 08/06/2020



Signé électroniquement le 08/06/2020 par
EVELYNE MALLET

 Signed with
universign

Evelyne MALLET
Commissaire à la transformation

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958
Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'Agen
Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr
SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958